

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 01 avril 2025

En exercice : 17

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2025_10 – Objet : Modification du tableau des emplois de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

A compter du 1^{er} mai 2025 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 23h/semaine pour la restauration collective ;
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet de 35h/semaine pour la restauration collective ;
- Suppression d'un poste de restauration collective à temps non complet de 17h50/semaine ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 20h/semaine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} mai 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02 AVR. 2025

ID : 001-210103602-20250401-2025_10-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/03/2024

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Technique Adjoint technique <i>Ouvrier polyvalent</i>	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique <i>Entretien des locaux</i>	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
<i>Restauration et entretien des locaux</i>	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique <i>Agent de service des écoles</i>	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Agent de maîtrise <i>Ouvrier polyvalent</i>	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
<i>Agent des écoles maternelles</i>	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Filière Administrative Responsable des services Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1 1	Rédacteur territorial Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
Filière Animation Responsable accueil de loisirs Adjoint d'animation	1 10	Animateur territorial Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 01/03/2024

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Administrative Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1 1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : à raison de 14 heures / semaine à raison de 26 heures / semaine
Filière Technique <i>Location de salles et entretien</i>	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques : à raison de 10 heures / semaine
Filière Animation Adjoint d'animation	2 1 1 1	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation : à raison de 28 heures / semaine à raison de 18 heures / semaine à raison de 17,5 heures / semaine à raison de 7,5 heures / semaine